



VENTILATION/CLIMATISATION ESPACE RECEVANT DU PUBLIC

AERATION DES LOCAUX :

Vérification du bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation.

Ouvrir les fenêtres dès que possible et au minimum 3 fois 15 minutes par jour.

SYSTEME DE VENTILATION

- Veiller à ce que les orifices d'entrée d'air et les fenêtres des pièces ne soient pas obstruées
- Veiller à ce que les bouches d'extraction dans les pièces de service ne soient pas obstruées
- Vérifier le bon fonctionnement du groupe moto-ventilateur d'extraction de la VMC
- Maintenir la ventilation mécanique contrôlée (VMC) et fermer les portes
- Pour les bâtiments non pourvus de systèmes spécifiques de ventilation, il est recommandé de procéder à une aération régulière des pièces par ouverture des fenêtres, 10 à 15 min deux fois par jour.

CLIMATISATION

(Ventilation de confort)

Dès lors que l'air de la pièce n'est pas réintroduit dans un autre local ou un groupe de locaux (recyclage), **les systèmes individuels de refroidissement de l'air (climatiseur) peuvent être maintenus.**

Il faudra :

- **Aérer la pièce aussi souvent que possible** (ventilation d'hygiène).
- **Nettoyer-désinfecter les filtres du climatiseur** conformément aux spécifications des fabricants, à **minima de façon hebdomadaire.**

RESTREINDRE L'USAGE DES VENTILATEURS